Alain Pelosato

place Henri Barbusse
 Givors
 Maire-adjoint honoraire
 Conseiller municipal de Givors

Madame Christiane Charnay
Maire de Givors
Hôtel de Ville
BP 38
69701 Givors cedex

Givors, le 6 octobre 2018

LRAR

Objet : droit de réponse pour le Vivre à Givors No 206 d'octobre 2018

Madame le maire,

J'ai pris connaissance de l'article page 25 du Vivre à Givors No 206 d'octobre 2018, que je qualifierai désormais de « torchon » du groupe des élus communistes, dont vous êtes également la signataire, insultant à mon égard et à l'égard de ma famille, diffamatoire, un vrai tissu de mensonges. Il y a aussi deux autres articles, également insultants à mon égard, l'un signé du groupe des « personnalités » page 24 et un autre, non signé, page 8.

Je note qu'en tant qu'officier de police judiciaire, fonction inhérente à celle de maire, il est impossible que vous puissiez signer un tel texte. Sans doute devrezvous en rendre compte devant la justice.

Je viens par la présente vous demander de faire suite à mon droit de réponse, selon la loi sur la presse, articles 13 et 13-1 que je cite :

Article 13

Le gérant sera tenu d'insérer dans les trois jours de leur réception ou dans le plus prochain numéro, s'il n'en était pas publié avant l'expiration des trois jours, les réponses de toute personne nommée ou désignée dans le journal ou écrit périodique, sous peine d'une amende de 50 à 500 fr, sans préjudice des autres peines et dommages-intérêts auxquels l'article pourrait donner lieu.

Cette insertion devra être faite à la même place et en mêmes caractères que l'article qui l'aura provoquée.

Elle sera gratuite, lorsque les réponses ne dépasseront pas le double de la longueur dudit article. Si elles le dépassent, le prix d'insertion sera dû pour le surplus seulement. Il sera calculé au prix des annonces judiciaires.

Voici le texte que je vous demande d'insérer en lieu et place de vos trois articles pages 25, page 24 et page 8.

J'ai été profondément choqué par trois articles diffamants concernant mon intervention lors du conseil municipal du 11 juin 2018, pages 8, 24 et 25.

Je rappelle d'abord que mes deux oncles (frères de ma mère) sont morts victimes des nazis : l'un comme officier dans la résistance est mort torturé par les nazis à Bologne, l'autre, déporté au Struthof, est mort au camp de concentration de Mauthausen en 1945, leurs corps n'ont jamais été retrouvés... À la mémoire de tous les déportés et victimes du nazisme, j'ai écrit le livre "Voies de la déportation". Je suis membre de la FNDIRP "Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes". Ainsi, comment les élus communistes peuvent-ils oser m'accuser de « banaliser le nazisme » ?

J'ai déclaré : « on se croirait en Union soviétique et peut-être même en Allemagne nazie... » La référence à l'Union soviétique ne les a pas gênés ! Pourtant, après le pacte germano-soviétique, les communistes ont collaboré avec les nazis de 1939 à juin 1941 jusqu'à aller demander à l'occupant nazi l'autorisation de publier le journal

L'Humanité. Ils ne sont entrés dans la résistance qu'après l'agression de l'URSS par Hitler. La mémoire est sélective chez ceux-là mêmes qui appellent au devoir de mémoire!

Il faut rappeler les causes de mon intervention du 11 juin, causes que les élus communistes se gardent bien d'évoquer. En effet, voilà des années que M. Passi colporte un mensonge éhonté à propos d'un soi-disant centre de santé qui aurait été prévu par l'hôpital, ce qui est faux, et que Michelle Palandre l'aurait soi-disant empêché de se réaliser du fait qu'elle a, à juste titre, fait interdire par le tribunal administratif la cession gratuite des terrains communaux à l'hôpital. Or l'hôpital est construit depuis très longtemps sur ces terrains communaux en toute légalité, et aujourd'hui rien n'a empêché la construction du nouvel hôpital sur des terrains communaux. D'autre part, les locaux de l'ancien service de médecine sont toujours disponibles, car vides de tout occupant.

Ces mensonges de M. Passi et Mme Charnay sont répétés en boucle devant le personnel de l'hôpital, dans les réunions publiques, dans le journal municipal, dans la presse locale et dans les tracts des communistes. C'est de la propagande stalinienne, et, comme le montre l'historien Thierry Wolton: « Communisme et nazisme sont deux variantes du totalitarisme »...

Alain Pelosato

Fin du texte à insérer

Je vous rappelle un extrait de votre texte intitulé « règlement » sur les pages des groupes du Vivre à Givors : « Les articles ne doivent pas porter d'attaques personnelles, ou d'écrits diffamatoires (...) sous peine de ne pas être publiés ». Là on peut dire que vous ne respectez même pas votre propre règlement.

Salutations,

Alain Pelosato

Conseiller municipal de Givors